

Séance du Conseil général du 24 juin 2019

\*\*\*\*\*

# Rapport du conseil communal

---

## 6. Abrogation du règlement

### 1) du fonds municipal de chômage de Bévilard

Ce règlement avait été accepté par l'assemblée de Bévilard en 1993 mais n'est plus utilisé depuis un bon nombre d'années.

Ce financement ne présente aucun montant au bilan et n'a dès lors plus de raison d'être.

En conséquence, le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter l'abrogation de ce règlement du fonds municipal de chômage de Bévilard.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :